DCM : 2015-11-03/016

Envoyé en préfecture le 06/11/2015
Reçu en préfecture le 06/11/2015
Affiché le 6.11.2015
ID : 083-218301290-20151103-20151103_016-DE

COMMUNE DE TOURRETTES **DEPARTEMENT DU VAR**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal de la commune de TOURRETTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Camille BOUGE, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 20 Octobre 2015 Secrétaire de séance : Raymonde AUBAULT

Nombre de conseillers : En exercice : 23 - Présents : 21
Nombre de suffrages exprimés : 23 – Votes pour : 23 – Votes contre : 0 – Abstention : 0 – Votes blancs ou nuls : 0

Etaient présents : M. AUFFRET- R. AUBAULT – JL. GIRAUD — A-M. GAUBERTI – G. BARRA, **Adjoints**
S. ALLEG - S. BEURRIER - A. DUBOIS - W. DUBOSQ - C. LUBRANO LAVADERA – E. MENUT - A. PELLEGRINO - N. PERRICHON - A. RASKIN – J. RAYNAUD – J. ROBERT HENSELER – J. TOCQUER - C. VELAY -– S. LELUIN - M. RAYNAUD, **Conseillers Municipaux**

Absents excusés : S. ARNOULD (pouvoir donné à G. BARRA) – A. CELKA (pouvoir donné à M. RAYNAUD)

AIDE FINANCIERE AUX COMMUNES SINISTREES DES ALPES-MARITIMES

M. le Maire informe le conseil municipal que le Président de l'Association des Maires de France (AMF) a lancé un appel à la solidarité, à tous les élus des communes du Var, pour venir en aide aux communes côtières et à leurs administrés, durement touchés par les terribles intempéries qui se sont abattues sur le département des Alpes Maritimes.

Afin de répondre à cet élan de solidarité qui permettra d'aider à la reconstruction des communes sinistrées, M. le Maire propose d'apporter une aide de 1.500 € et de la verser sur le compte « ASSOCIATION DES MAIRES DES ALPES-MARITIMES/ SOLIDARITE INONDATIONS OCTOBRE 2015 – FR76 1910 6006 3600 77039601 842 », ouvert spécialement pour cette occasion.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et en avoir délibéré :

DECIDE

- **DE VERSER** une aide financière de 1.500 € sur le compte « ASSOCIATION DES MAIRES DES ALPES-MARITIMES/SOLIDARITE INONDATIONS OCTOBRE 2015 – FR76 1910 6006 3600 77039601 842 », en solidarité avec les communes côtières des Alpes Maritimes sinistrées lors des intempéries du 3 octobre 2015.
- **DIRE** que les crédits seront ouverts sur le BP M14, chapitre charges exceptionnelles

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulon à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

MAIRIE DE TOURRETTES 83 (Var)

Fait et délibéré à Tourrettes, les jour, mois et an que dessus.
Le Maire,

Camille BOUGE